

1.3 – Favoriser les mobilités durables



UTILISER LE STATIONNEMENT COMME LEVIER DE CHANGEMENT DE PRATIQUES ET DE PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN

Ambition

Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de GES d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Diminuer la part modale de la voiture à Bayonne de 77% à 45% d'ici à 2030.

Augmenter la part de la marche à pied de 15% à 28% d'ici à 2030.

Augmenter la part des transports en commun de 4,1% à 14% d'ici à 2030.

Augmenter la part du vélo de 1,3% à 9% d'ici à 2030.

Objectifs opérationnels

Installer un local et 7 abris vélos supplémentaires.

Développer l'offre d'auto-partage.

Inciter à une meilleure rotation des voitures en voirie.

Lutter contre le stationnement sauvage.

Équiper tous les parkings en ouvrage de bornes de recharge électrique d'ici à 2026 et 5 parkings de surface d'ici à 2030.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction
du Stationnement

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Syndicat des Mobilités
Pays-Basque Adour
(SMBPA)

Éléments DE CONTEXTE

Le rééquilibrage de l'usage de l'espace public en accordant davantage de place à des moyens de transport autres que la voiture individuelle est un enjeu essentiel pour la ville durable. De fait, repenser le stationnement est incontournable afin de permettre le développement des mobilités douces et améliorer la qualité de l'air. Mais il s'agit ici également d'un enjeu pour améliorer la qualité de vie des citoyens grâce à la diminution de la pollution sonore et à un espace public élargi pour les piétons. Équilibrer notre dépendance à la voiture seule est donc nécessaire pour qu'à terme la diversification des modes de déplacements et la multi modalité deviennent des réflexes quotidiens. Cela implique cependant de repenser la dimension sociétale de l'usage de la voiture afin de permettre à tout le monde de pouvoir se déplacer si besoin : services d'urgences, livraisons, personnes à mobilité réduite, femmes enceintes, etc. La mobilité urbaine de demain doit se réinventer de manière inclusive et respectueuse de l'environnement.

Il s'agit à la fois de favoriser et accompagner le stationnement lié aux mobilités vertueuses (en parking-relais, pour le covoiturage, en auto partage, pour les vélos...), limiter les autres usages de la voiture tout en incitant à la diversification apaisée.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

On retrouve les enjeux liés au stationnement dans le Plan des mobilités Pays Basque-Adour, au niveau d'orientations, d'objectifs et d'actions :

- T.I.2. Faire de la marche, véritable maillon de la chaîne de déplacement, la base de structuration des réseaux de mobilité et des cœurs de villes et villages.
 - > T.I.2.c. Encourager l'aménagement et la sécurisation des cheminements piétons
- T.IV.3. Utiliser le stationnement comme outil de report modal pour favoriser les chalandes et les résidents
 - > Rédiger un référentiel stationnement
- T.V.1. Décarboner le mix-énergétique de la mobilité
 - > T.V.1.a. Développer les bornes de recharge pour les véhicules électriques
 - > T.V.1.b. Développer des points de recharge pour d'autres types de carburants

Descriptif DE L'ACTION

La Ville mobilise ses moyens pour :

1 — Amplifier le développement du stationnement vélo

Après la réalisation de deux-abris vélos supplémentaires de 32 places localisés sur le parking De Gaulle et Boufflers en 2023, la Ville prévoit de poursuivre à court terme le développement du stationnement vélo avec l'aménagement d'un local rue des Cordeliers (2024) et deux abris de 16 places au niveau de la Citadelle et de Marracq (parvis de Largenté). La Ville installera ensuite a minima un abri vélo par an.

2 — Soutenir l'autopartage

La Ville accompagne l'implantation d'un service d'autopartage en devenant sociétaire de la coopérative AUPA.

Dans un premier temps, le dispositif d'autopartage permet de mettre en location libre-service deux véhicules 24h/24 et 7j/7 sur une station dédiée, aménagée sur des emplacements visibles autorisés uniquement aux véhicules d'autopartage. De nouvelles stations seront déployées dans un second temps, notamment à proximité de l'Office du Tourisme et de la Gare.

La Ville de Bayonne entend par ailleurs profiter de ce nouveau service pour supprimer progressivement son pool de véhicules de service.

3 — Poursuivre une politique tarifaire qui incite à la diversification et à l'équilibre des modes de déplacement

Il s'agit de favoriser la démotorisation, la baisse de l'autosolisme et la rotation pour un meilleur service à la population. Cela implique de repenser de façon générale les tarifs de stationnement sur voirie, et orienter au maximum les automobilistes vers les parkings afin de réduire la congestion liée à la recherche d'un stationnement (ainsi que les émissions de GES et polluants associés).

L'objectif est de fournir à chaque type d'utilisateur un type de stationnement dédié tout en incitant nos résidents par des tarifs attractifs à réduire progressivement l'utilisation de la voiture seule au profit des autres modes de déplacement à sa disposition.

Par ailleurs, de nouvelles zones bleues seront mises en service dans les secteurs résidentiels pour encourager les usagers pendulaires à diversifier leurs modes de déplacement.

Enfin, la Ville souhaite accentuer la lutte contre le stationnement sauvage, notamment lors des grands évènements. L'incitation à utiliser des modes de transports autres que la voiture va être mise en place et la lutte contre les incivilités en matière de stationnement (stationnement très gênant, gênant, sur les espaces verts, sur les trottoirs, sur les pistes cyclables, etc.) va être renforcée.

Cette action est en lien avec la Fiche Action 27 « Réduire l'impact des évènements bayonnais en matière de transition écologique et solidaire ».

4 — Développer les points de charges pour véhicules électriques

La Ville prévoit l'installation de 50 nouveaux points de charge des véhicules électriques, dans les parkings bâtis et de surface.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 885 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de places de stationnement vélo
- Nombre de stations d'autopartage
- Nombre de points de charge pour véhicules électriques

D'IMPACT :

- Évolution des parts modales de la voiture, des transports en commun et des mobilités actives
- Taux d'utilisation des bornes électriques

